



CiP

Conseil Immobilier du Particulier

Vos transactions en confiance depuis 1979

HONORAIRES DE NEGOCIATION

De 000 000 € à 100 000 €	9 % TTC au maximum
De 100 001 € à 200 000 €	8 % TTC au maximum
De 200 001 € à 250 000 €	7 % TTC au maximum
De 250 001 € à 350 000 €	6 % TTC au maximum
De 350 001 € à 500 000 €	5 % TTC au maximum

*A la charge soit de l'acquéreur ou
Du vendeur selon le mandat établi*

TARIFS ET HONORAIRES AU MAXIMUM AU 01 JANVIER 2022

Gestion des loyers	6,5 % HT
Garantie des loyers impayés en TTC	2,50%
<u>Gestion comptable</u>	
Régularisation des charges de copropriété	inclus
aide à la déclaration fiscale	150 €
<u>Gestion contentieux</u>	
traitement d'impayé	18 €
Lettre de relance	4 €
Mise en demeure	14 €
Transmission dossier à l'huissier	85 €
Transmission d'un dossier à l'avocat	95 €
Suivi de dossier contentieux (vacation)	72 €
représentation en Commission de Conciliation	350 €
<u>Gestion sinistre GLI</u>	
Déclaration de sinistre	135 €
Suivi du dossier sinistre (vacation)	72 € / heure
<u>Gestion des sinistres</u>	
Déclaration de sinistre	135 €
Suivi du dossier sinistre (vacation)	72 € / heure
Représentation à l'expertise	79 €
<u>Gestion technique</u>	
Appel d'offre (visite, cahier des charges, devis)	15 % du montant TTC des travaux OU pas de frais si le paiement est effectué par le propriétaire directement à l'entreprise intervenante
suivi du chantier (vacation)	
Réception de chantier	
<u>Gestion administrative</u>	
Avenant au bail	105 €
Renouvellement de bail	105 €
Rédaction d'acte divers	105 €
Attestation de valeur	50 €
Représentation auprès de tout organisme privé ou public (AG d	145 € / heure